L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

MERCREDI, 13 SEPTEMBRE 1893.

PETITES ANNONCES

PENSION privée, 216 rue Bourbon, entre St-Philippe et Dumaine. Prix modérés
15 août—1m

Les personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 183 rue de Chartres, Lewis à Bernard. 2 juil—1m

DEMANDER.

ON demande—Un professeur d'Espagnol, un monsieur préféré. S'adresser aux initiales G. R. Bureau de l'Abeille.
13 sept—1f

BLANCHISSEUSE.

ON demande immédiatement une bonne BLANCHISSEUSE au No. 94 rue de l'Espalanade, entre Bourbon et Dauphine. 7 sept—

A LOUER.

A LOUER — Trois splendides magasins neufs, à quatre étages, avec façade cimentée, rue Royale, près Douane. Possession donnée immédiatement ou le 1er octobre; loyer modéré; une concession sera faite pour un bon locataire. S'adresser à MM. Sayne, Denégre & Denégre, Bâtisse Denégre, 33 rue Carondelet.
13 août—1m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mlle Abbie Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 38,944—Division C.—Attendu que George W. Moore a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mlle Abbie Moore, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

9 sept—9 13 17

Succession d'Aspasie Emilie La Villebeuve, veuve de Samuel Jarvis Peters Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 38,977—Division E.—Attendu que Charles H. La Villebeuve, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de feu Mme A. E. Peters Jr, décédée; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

8 sept—8 12 17

Succession de Gustave A. Leibrock et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,119.—Division D.—Attendu que Catherine Elizabeth Seibert a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus Gustave A. Seibert et femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

6 sept—6 10 15

Succession de Mme Charlotte H. Kennedy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,963—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas Sellon Kennedy, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier

5 sept—5 9 14

Succession de James T. Belknap.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,014—Division C.—Attendu que Mme Bettie Powell Belknap, femme de Marshall J. Smith, Jr., a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administrateur dans la succession de feu James T. Belknap, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

5 sept—5 9 14

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 35 419.—Maurice G. Hughes vs Myra C. Hughes, femme de James N. Murdock et als.—Attendu que Mme Anna Rand Ferguson, femme de Thomas Ferguson, un résidant du comté de Harrison, Etat du Mississipi, le intimé présentement nommé et qualifié de son enfant mineur John Mark et Emeline Eunice Thomas, par intermédiaire de Calhoun Fluker Esq., de cette ville, son agent spécial reconnu, et avocat de facto, a demandé à cette Cour, l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane, toute et toutes somme d'argent ou autre propriété appartenant aux dits mineurs.

Avis est par le présent donné à qui cela concerne d'avoir à déduire, dans les trente jours qui suivront la première publication du dit avis, les raisons pour lesquelles la demande de la dite intrice ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.

EUG. D'HERBETE, Député-Greffier.

Nouvelle-Orléans, 12 juillet 1893.
14 juil—3 f au 30 f

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 39,784 — Division B — Julee Sarrazin vs ses créanciers. — Ordre de Cour — Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Julee Sarrazin soit convoquée et tenue pardevant Th. Buisson, notaire public, à son bureau, No 14 rue Carondelet, en cette ville, LUNDI, le 11ème jour de septembre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et délibérer sur la demande du pétitionnaire pour un répit et sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Geo. C. Préot Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 7 août 1893.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN,
Député-Greffier.

9 août—

M. J. Schreiner vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 39,457—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John R. Picton, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

7 sept—7 12 16

ETAT DE SITUATION SEMI-ANNUEL

—DE LA—

Banque Nationale de la Louisiane

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, le 30 Juin 1893.

ACTIF.

Bills escomptés		$1,068,273
Bons des Etats-Unis	50,000 00	
Ville de la Nouvelle Orléans, bonds à 6 et 8 pour cent et Louisiane consols	583,350 00	
Autres bons et actions	149,387 50	
		782,737 50
Maison de banque		100,000 00
Prêts sur demande	710,734 12	
Trésorier des Etats-Unis	$2,250 00	
Change sur banques	150,833 99	
Argent comptant et chèques pour la Clearing House	759,901 29	
		1,623,719 30
Total		$3,573,730 67

PASSIF.

Capital actions	$500,000 00	
Fonds de surplus	150,000 00	
		$650,000 00
Profits nets non divisés		55,815 12
Circulation		44,100 00
Dépôts à retirer sur chèques		2,804,623 24
Dividendes non payés		20,490 00
Total		$3,573,730 67

Un dividende de QUATRE PIASTRES PAR ACTION a été déclaré, à prendre sur les gains nets et demi-annuel payable sur demande à la Nouvelle-Orléans et à la caisse de banque de Winslow, Lanier & Co., New York.

E. M. WALMSLEY, Président.
A. LURIA, Vice-Président.
LEON F. JANIN, Caissier.

9 juil—1f

Loterie de l'Etat de la Louisiane—Au tirage d'hier les numéros suivants ont gagné les principaux lots:

$75,000	28,342
20,000	27,966
10,000	24,196
5,000	69,359
2,500	36,829
2,500	31,244
1,000	16,157
500	45,253
500	73,023
500	78,485
500	50,197

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 12 SEPTEMBRE—CLASSE No 316

Tirage de 4 heures P. M.

3	5	7	9	11	1	3	5	7	9	11	1
Ams.	Ams.	Ams.	Ams.	Ams.	Ams.	Ams.	Ams.	Ams.	Ams.	Ams.	Ams.
17	21	38	19	61	12	71	64	22	38	69	27

10 —

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature Ce 12 septembre 1893—4 heures P. M.

J. A. ROUSSEAU.
EDGAR PILLÉ,
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but charitable. Par un VOTE POPULAIRE ÉNORME sa Charte a été faite partie de la présente Constitution d'Etat adoptée le 2 décembre A. D. 1879.

Capital action $1,000,000

ATTENTION.

Après le 1er janvier 1894, nos tirages auront lieu à Puerto Cortes, Honduras, Amérique Centrale, d'après et en vertu d'un contrat pour vingt ans avec ce gouvernement. Ces tirages auront lieu mensuellement comme auparavant. Il n'y aura aucun changement dans la direction et aucune interruption dans les affaires.

PAUL CONRAD, Président.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont lieu en public, au Théâtre St-Charles, à la Nouvelle-Orléans

Renommée depuis vingt ans, pour l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance sont bien avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans son annonce, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

J. T. Emily
M. A. Dabille
E. D. Rhum
COMMISSAIRES.

Le col. C. J. Villeré remplace le Gén. Beauregard, comme l'un des commissaires pour présider aux tirages mensuels et semestriels. Le Gén. Beauregard, toutes les fois qu'il était absent, a toujours désigné M. Villeré pour le représenter aux tirages.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

E. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank
JNO. R. O'CONNOR, Pr. State N. Bank.
A. BALDWIN, Pres. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00

—AU—

THÉATRE ST-CHARLES,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 12 SEPT. 1893.

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	20,000,	20,000
1 Lot de	10,000,	10,000
1 Lot de	5,000,	5,000
2 Lots de	2,500,	5,000
5 Lots de	1,000,	5,000
25 Lots de	300,	7,500
100 Lots de	200,	20,000
200 Lots de	100	20,000
300 Lots de	60,	18,000
500 Lots de	40,	20,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $100, soit		$10,000
100 Lots de $60,		6,000
100 Lots de $40,		4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $20, soit		$19,980
999 Lots de $20,		19,980
3,434 Lots se montant à		$263,460

PRIX DU BILLET:

Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 5½ billets entiers en leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS.

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES, sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresse à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, La.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour expédier à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localité où chaque tirage en nombre voulu, par Express, comme frais encaus.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CARELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres. Ne vendant la chance d'un seul numéro

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil

La grande fabrique de Bernard Klotz & Cie., Limited

En vente à l'encan avec tout ce qui y appartient.

La fabrique en parfait état et maintenant en pleine activité.

La fabrique en vente en bloc comme établissement en entier.

Magnifique occasion

Comme placement rémunérateur.

—Dans l'affaire de—

J. & M. Schwabacher Ltd., vs Bernard Klotz & Cie., Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 38,981 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 25 septembre 1893, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

La fabrique de biscuits et de candis etc., de Bernard Klotz & Co., limited, située des Nos 75 à 83 inclusivement rue South Peters, comprenant toutes les machines, les animaux et le matériel roulant, les installations de bureau, tous les biscuits fabriqués et autres articles faits de farine, tous les candis fabriqués, macaroni et autres genres de pâtes italiennes, toutes les matières premières et tout ce qui là se trouve en ailleurs, tous les comptes courants, comptes dûs, billets à recevoir et autre actif réalisable de cette corporation en sa possession quelconque.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 sept—10 17 à date

ATHENEE LOUISIANAIS.

Concours de 1893.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année:

DE TOUS LES ÉCRIVAINS FRANÇAIS DU XIXème SIÈCLE, PROSATEURS OU POETES, QUEL EST CELUI QU'VOUS PLAIT LE PLUS, ET POUR QUELLES RAISONS.

Les manuscrits devront être reçus jusqu'au 1er mars inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre *seulement* l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité la médaille, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation de la médaille se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, cers mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 725.

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS,

BUREAUX, RUE ROYALE, 31.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

SEPTEMBRE 1893.

Liste de publication.

Armand, Marie (Mme)	Guichas, Léon
Arcuell, Marie (Mlle)	Rose Guillemin, (fils de Jean-Baptiste)
Albaret,	Jordan, Claude
Bosan, Armand Marie	Kohn, Alexandre
Barthe, Louis Joseph	Labourdette, Joseph
Bonaigues, Auguste	Labrousse, Marcellin
Bonnemaison, Julio	Laborque, Jacques
Coussié, Augustin	Lemeure, Alcide
Carrasé, François	Médan, Michel
Chavin (Mme) née	Bry Toccanier, Philippe
Dufils, Michel	Wolffers, Alfred Daniel
Drogoul, Antoine	White (de la maison White & de Neven
Fachan, Henri	

LETTRES.

Travers, Joseph

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

Le Consul de France,
Signé: G. B. D'ANGLADE.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 39,805—Division D—Julie D. Freedmans vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Jules G. Freedmans soit convoquée et tenue pardevant Fred Deibel, Esq., notaire, en son bureau, No 85 rue St-Charles, dans la Bâtisse Maçonnique, en cette ville, commençant le mardi, 12me jour de septembre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et délibérer sur l'application du pétitionnaire pour un répit et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que ses biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Geo. C. Préot Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 7 août 1893.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN,
Député-Greffier.

9 août—1f au 12 sept

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente par le Shérif Civil d'un vaste assortiment de meubles de valeur et presque neufs, tels qu'on en trouve dans un Club Social du premier ordre.

Le contenu entier et les installations, etc., des lieux occupés par le

CRESCENT CITY ATHLETIC CLUB,

No 18 rue Nord Rampart.

Consistant de nombreuses tables, grandes et petites, tonnages, berceuses de fantaisie, chaises à bras, chaises de salle-à-manger en grand nombre, porte-chapeaux, cadres à embrelles, miroirs, bureaux, porte-manteaux, écrans de cheminée, rideaux de dentelle, portraits, gravures, lustres, lampes, presse à copier et table, pendules, matelas, stalines;

—AUSSI—

Magnifiques comptoirs et étagères de bouteilles, glacières à bière et accessoires, etc.;

Verres assortis, Faïence et Porcelaine.

—ENCORE—

Nombre d'autres articles d'utilité et d'ornement.

—DANS L'AFFAIRE DE—

J. B. Joseph vs Crescent City Athletic Club.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 39,776 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 25 septembre 1893, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux No 18 rue Nord Rampart.

Toute la propriété du défendeur, contenue sur lesdits lieux, se composant des articles ci-dessus énoncés, que le tout conformément à un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
6 sept—6 9 13 48

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur du troisième district.

Mutual Building and Homestead Association vs J. F. Wingrave.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,835.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 27 septembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain et une certaine portion de terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré d'ilet désigné par le No municipal No 614, borné par les rues Espagne, Villere et Robertson, de la contenance de 30 pieds de façade sur ladite rue Espagne, sur cent quatre pieds de profondeur. Et ladite portion de terre forme partie du terrain No Dix, et mesure, plus ou moins, vingt-six pieds de façade sur ladite rue Espagne, sur cent quatre pieds de profondeur, d'après un plan annexé à un acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire le 28 février 1879, et mesurant trente-trois pieds trois pouces de façade sur ladite rue Espagne, Villere et Robertson, et